



Installation de compteur divisionnaire

Par **lamerefrancoise**, le **31/07/2010** à **15:50**

Bonjour,
Bonjour, Belge ne connaissant pas la loi française voici ma question :
Je suis propriétaire d'une villa dans une copropriété comprenant 139 logements. La copropriété – qui était résidence de tourisme jusqu'en 2007 – dispose d'un seul compteur électrique moyenne puissance (tarif jaune).
Le montant de la facture est réparti en fonction des tantièmes de chaque propriétaire (appartements, villas + communs).
A la requête de certains propriétaires, je vous demande si la législation actuelle nous permet de continuer un tel fonctionnement.
En cas de réponse négative, quelles démarches devons-nous réaliser : installer des compteurs individuels avec ou sans abonnement (tarif bleu) auprès d'un fournisseur d'électricité ou autre solution.
Je vous remercie pour l'attention témoignée à ma demande et aux réponses y apportées,
Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.